



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Crise de l'hôpital public

Question au Gouvernement n° 4539

Texte de la question

CRISE DE L'HÔPITAL PUBLIC

M. le président. La parole est à Mme Marietta Karamanli et à elle seule. Un peu de silence, chers collègues !

Mme Marietta Karamanli. Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, depuis plusieurs mois et davantage encore ces dernières semaines, les députés sont interpellés sur la fermeture des services d'urgence des hôpitaux de proximité et sur les difficultés auxquelles sont confrontés les grands hôpitaux. Dans la Sarthe, par exemple, les hôpitaux du Bailleul, de Saint-Calais et de Mamers ne fonctionnent que de façon intermittente et d'autres services hospitaliers destinés à traiter les situations urgentes fonctionnent de manière dégradée. Cette situation s'explique par l'insuffisance du nombre de médecins et de personnels soignants. Le Ségur de la santé était nécessaire, mais il a montré ses limites puisque les personnels manquent, quittent le service public ou refusent d'y travailler. C'est un cercle vicieux : l'insuffisance des effectifs accroît la charge de travail des personnels présents, donc leur découragement ! Malgré l'engagement fort des professionnels, nous assistons à une sorte de sauve-qui-peut.

Vous avez annoncé des financements exceptionnels en matière d'investissement, mais c'est le fonctionnement et l'attractivité de l'hôpital public qui posent problème aujourd'hui. Vous avez fait adopter la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, mais ce sont des réponses pratiques aux problèmes concrets de nos concitoyens que nous attendons. Où et comment faire prendre en charge un malade ? Qui pour me soigner en cas de malaise grave ou inquiétant ? Qui peut m'aider ? Voilà les questions que l'on nous pose quotidiennement !

À mon tour, monsieur le ministre, de vous poser quelques questions simples : quel est votre plan pour l'hôpital public ? Quel est le calendrier ? Combien faut-il de soignants ? Comment entendez-vous desserrer l'étau du financement et rendre plus efficace le fonctionnement ? Les députés du groupe Socialistes et apparentés espèrent que vous pourrez leur apporter des réponses concrètes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – M. Sébastien Jumel applaudit également.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Je vous remercie de votre question, madame Karamanli : elle est importante sur le fond et je partage vos préoccupations ; sur la forme, j'ai apprécié qu'elle soit exprimée en des termes modérés – il n'est pas fréquent que les députés de l'opposition reconnaissent l'intérêt du Ségur de la santé et la réalité de l'investissement consacré par le Gouvernement à l'hôpital public. *(Exclamations sur les bancs du groupe LR.)*

M. Marc Le Fur. Il distribue les bons points ou quoi ?

M. Fabien Di Filippo. On est où, là ?

M. le président. S'il vous plaît ! Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Olivier Véran, ministre . Je me suis rendu dans la Sarthe la semaine dernière, au Mans, pour annoncer le Ségur de l'investissement. À la demande de la députée Pascale Fontenel-Personne, je me suis d'ailleurs engagé à revenir, pour un débat spécifique sur les déserts médicaux, dans ce département particulièrement défavorisé du point de vue de l'offre médicale : il arrive, hélas, au 89e rang en matière de démographie médicale.

Les solutions, vous les connaissez : il y a d'abord la suppression du numerus clausus, sur laquelle je ne reviens pas car nous l'avons abondamment commentée ; ensuite, 6 000 soignants – infirmiers et aides-soignants – supplémentaires sont en formation cette année. Ça compte ! L'augmentation est de 30 % dans votre territoire, madame la députée. Il faut aussi mentionner les services d'accès aux soins (SAS) : ils permettent une meilleure coopération entre les médecins de ville et les médecins hospitaliers et donc une participation conjointe à la régulation et à la prise en charge des soins non programmés – des plages horaires leur sont réservées tant en ville qu'à l'hôpital. S'y ajoutent les coopérations interprofessionnelles, auxquelles le PLFSS apporte un soutien : c'est le cas par exemple pour la filière visuelle, puisque des orthoptistes peuvent désormais prescrire des lunettes – en Sarthe, il est très compliqué d'obtenir un rendez-vous avec un ophtalmologiste et donc de se faire prescrire des lunettes.

J'évoquerai aussi toutes les dynamiques innovantes qui se développent au sein des territoires. En me rendant au Mans, madame la députée, j'ai pu en particulier visiter le centre de cancérologie qui est en train de sortir de terre ; il compte des médecins très motivés ainsi que des plateaux techniques dernier cri, vraiment dignes des plus grands CHU. De telles dynamiques permettent d'attirer des jeunes – les médecins me l'ont dit – vers certains territoires, car ils savent qu'ils pourront y travailler en bénéficiant d'outils modernes.

Les 19 milliards d'euros du Ségur de l'investissement vont servir à désendetter, à reconstruire, à numériser et à moderniser les hôpitaux : ce sont autant d'établissements – 3 000, au total – qui seront à l'avenir plus attractifs pour l'ensemble des professionnels de santé en France, le temps qu'ils soient formés. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem.)*

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4539

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [24 novembre 2021](#)